

Survol des activités de la Mission d'observation des droits de l'homme au Burundi

du 25 février au 24 mars 1998.

1. Au 24 mars 1998, l'effectif de la Mission d'observation était de 12 observateurs et d'un seul officier de sécurité. Deux observateurs ont quitté la Mission. Il est donc urgent d'accélérer le recrutement de nouveaux observateurs.

2. Au cours de la période en revue, la Mission a enfin reçu le matériel de communications radio acheté d'urgence par la Mission au Burundi. Aussi, les missions d'enquêtes et de vérifications sur le terrain vont-elles pouvoir désormais s'effectuer dans des conditions de sécurité améliorées. Il demeure toutefois important et urgent de mettre à la disposition de la Mission les véhicules blindés commandés de longue date et entièrement équipés de radios, notamment pour permettre aux observateurs de mener leurs activités dans les zones rouges, où de nombreuses allégations d'atteintes aux droits de l'homme ont été signalées à maintes reprises. Certaines missions auraient pu s'effectuer dans ces zones si les observateurs avaient disposé de ces véhicules. De tels moyens n'étant pas encore disponibles, certaines allégations n'ont pas pu être vérifiées.

3. La période considérée a été marquée par des événements politiques importants. Le Président de la République du Burundi, le Major Pierre Buyoya, a effectué une visite de travail en France et en Italie pour demander l'aide de ces pays dans le processus de paix, obtenir la levée de l'embargo imposé par les pays de la région, et relancer la coopération bilatérale. A son retour au Burundi, le Président a qualifié les entretiens avec les hautes autorités italiennes et françaises de positifs.

4. Un séminaire sur le Burundi a été tenu à Morat-Fribourg en Suisse, au début du mois de mars. Ce séminaire qui réunissait des représentants de plusieurs partis et sensibilités politiques du Burundi s'est penché sur les voies possibles de solution à la crise burundaise. Du 16 au 20 mars 1998, l'Assemblée Nationale a organisé une semaine parlementaire consacrée au thème: «La Problématique de la restauration de la paix, de l'identification, de la répression et de l'éradication du crime de génocide ainsi que de la réconciliation nationale au Burundi». Cette activité a débuté au moment où le Parquet Général de la République du Burundi a classé sans suite, pour insuffisance de preuves, les poursuites engagées depuis 1996 contre le Président de l'Assemblée Nationale. Intervenant sur cette décision à la télévision nationale, le Procureur Général de la République a déclaré que des enquêtes effectuées sur le terrain ont révélé que les accusations portées contre le Président de l'Assemblée Nationale n'étaient pas fondées. Il

a toutefois précisé que ce dossier pourrait être réouvert, au cas où des indices sérieux seraient découverts. L'amélioration des relations entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale constatée depuis un certain temps se poursuit dans une collaboration de plus en plus étroite pour la paix et la réconciliation au Burundi.

5. Les affrontements entre militaires et rebelles ainsi que les opérations militaires dans la province de Bujumbura-rural semblent avoir baissé en intensité. Cependant, les rebelles poursuivent les actes mettant en cause la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, comme le mois précédent, quelques embuscades enregistrées sur la Route nationale no.1 (Bujumbura-Kayanza- frontière rwandaise) ont entraîné la fermeture momentanée de cet axe vital pour la capitale. Selon les autorités, plusieurs personnes voyageant sur cet axe ont ainsi été tuées ou blessées par des rebelles.

Un nouveau phénomène est apparu et s'est accentué au cours de la période en revue : les embuscades se soldent de plus en plus par des enlèvements avec demande de rançon. Des jeunes filles ont été ainsi gardées en otage par les rebelles en attendant le versement des montants exigés. Dans un des cas connus de la Mission, les auteurs de l'enlèvement ont demandé le versement d'un million de francs burundais, soit environ 2500\$ US avant de libérer la victime. Par ailleurs, les auteurs de ces embuscades et enlèvements ont une tendance croissante à revêtir des uniformes militaires, ce qui sème la confusion dans l'esprit des usagers de la route et dans l'identification des véritables auteurs.

6. A l'intérieur du pays, la sécurité a été perturbée dans les provinces de Bujumbura-rural, Babanza, Makamba et de Bururi, où les activités des rebelles et des militaires ont fait des victimes parmi la population non combattante. La Mission d'observation a reçu des informations indiquant que plusieurs dizaines de personnes avaient été tuées par des militaires dans la province de Bururi, suite aux attaques de rebelles. Une équipe d'observateurs des droits de l'homme envoyée sur place pour vérifier ces allégations était encore sur place le 19 mars 1998, quand des coups de feu et des explosions de grenades ont éclaté. L'équipe qui a cependant terminé ses enquêtes n'a pas pu obtenir plus de détails sur cet incident avant de quitter les lieux.

7. En ce qui concerne les sinistrés, la Mission d'observation a effectué des visites dans les provinces de Cibitoke, de Muramvya et de Bururi. Dans les deux premières provinces, les observateurs ont remarqué que certains regroupés étaient installés le long des routes et non sur leurs collines d'origine. Selon les autorités locales interrogées, cette «relocalisation» ou ce «rapprochement» des sinistrés sont dus au problème de la sécurité qui n'est pas encore totalement

recouverte dans certaines collines. En province de Bururi, commune de Buyengero, des milliers de personnes sont regroupées autour des positions militaires et de la paroisse. La situation sanitaire est déplorable dans les lieux de regroupement à Buyengero où la malnutrition et des épidémies sont signalées. En commune Burambi, dans la même province, sur une population estimée à 42000 habitants, 39000 seraient formés de regroupés.

8. La Mission d'observation a visité régulièrement la prison centrale de Mpimba, la Brigade spéciale de recherche et la Police de sécurité publique en Mairie de Bujumbura. Au cours des visites de prisons et de cachots à l'intérieur du pays, la Mission a constaté que des détenus accusés de délits mineurs étaient incarcérés sans dossier depuis plusieurs années à la prison de Rumonge, province de Bururi. Certains étaient dans cette situation depuis 1992. La Mission en a informé les autorités compétentes. Dans le cachot communal de Makebuko, en province de Gitega, les observateurs ont remarqué que l'Administrateur communal, un agronome, faisait office d'officier de police judiciaire en procédant aux interrogatoires des détenus sans en avoir la compétence. Le problème de détention préventive prolongée demeure posé dans la plupart des lieux de détention visités par la Mission. Toutefois, aucun cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique des détenus n'a été porté à la connaissance des observateurs.

9. Une équipe d'observateurs s'est rendue en province de Gitega pour vérifier des allégations de disparition et de mauvais traitements d'enfants dans un orphelinat à Kwibuka. L'équipe a rencontré les autorités provinciales ainsi que le responsable de l'orphelinat, et constaté que sur un effectif de plus de 500 enfants en 1995, au moment du passage de la Mission seuls 55 d'entre eux étaient dépourvus de toute indication ou donnée justifiée sur leur sort. Les autorités locales et nationales ont ouvert une enquête.

10. Les autorités du Burundi continuent de déployer des efforts pour la lutte contre l'impunité. Pendant la période considérée, la Mission a participé à l'observation de plusieurs procès dont la deuxième audience du Conseil de guerre sur le dossier de la tentative d'assassinat du Président de la République du Burundi, le Major Pierre Buyoya, en mars 1997. Le 25 février 1998, le Conseil de Guerre s'est déclaré incompétent pour juger de l'affaire qui a été transmise à la Cour

suprême. Il a toutefois décidé que le Président Bagaza devait être libre de ses mouvements. Ce qui s'est effectivement traduit dans les faits. Les autres accusés demeurent détenus. La Mission a également observé la sixième session du procès des personnes accusées de participation au putsch d'octobre 1993. Ce procès a été remis au 10 avril 1998 pour permettre la comparution d'autres personnes citées par des prévenus en qualité de témoins.

11. Si les chambres criminelles mènent une activité importante, soutenue par l'action des avocats étrangers engagés par l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Burundi, qui aboutit à des décisions toujours plus équilibrées, en revanche, le procès des auteurs du putsch de 1993 devant la chambre judiciaire de la Cour Suprême piétine. Ce procès important vient d'être remis pour la sixième fois.

12. A travers le volet "Education et promotion des droits de l'homme", le CNUDH a organisé, du 9 au 13 mars 1998, un séminaire de formation de formateurs en droits de l'homme à l'intention du deuxième groupe des directeurs des écoles primaires de Bujumbura-Mairie. Le volet ONG-Jeunes a collaboré à l'organisation par «Africare» d'une journée de réflexion sur la démocratie et la réconciliation ainsi que la résolution des conflits. Le Volet justice s'est occupé de la préparation et de l'exécution du séminaire de formation des juges des tribunaux de résidence et du suivi du programme d'assistance judiciaire. Ce séminaire intitulé « Une saine justice pour le renforcement de l'Etat de droit » a été ouvert par le Directeur du CNUDH et le Chef de cabinet du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Le Directeur du CNUDH a souligné l'esprit et les objectifs du séminaire, passé en revue quelques réalisations du volet justice de la coopération technique dans le domaine de la formation du personnel de l'administration de la justice et invité les participants à faire bon usage des enseignements du séminaire. Il a également déclaré que le CNUDH continuerait d'œuvrer aux côtés du Gouvernement burundais pour le renforcement de la justice et l'Etat de droit au Burundi. Le Chef de cabinet du Ministre de la Justice a exposé entre autre les difficultés et insuffisances de la justice au Burundi ainsi que le rôle combien important des magistrats pour la bonne administration de la justice. Il a exprimé les gratitude des autorités burundaises à l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme, à travers le Directeur du CNUDH, pour les séminaires de formation régulièrement organisés dans le souci permanent de contribuer à l'administration d'une saine justice au Burundi.

13. Les avocats constitués par le CNUDH continuent d'assurer la défense des prévenus et des parties civiles devant les chambres criminelles de Bujumbura, de Gitega et de Ngozi. Les traducteurs-interprètes préparent

les dossiers en vue de la sixième session des chambres criminelles qui devrait démarrer le 13 avril 1998 pour un mois.

Résumé de la situation générale des droits de l'homme au Burundi

du 25 février au 24 mars 1998

14. Au cours de la période en revue, d'autres pas ont été fait en direction de la paix au Burundi. Les autorités burundaises ont poursuivi les activités pour la paix et la réconciliation nationale. Ainsi, un séminaire sur le Burundi réunissant des représentants de plusieurs partis et sensibilités politiques de l'intérieur et de l'extérieur du Burundi s'est tenu à Fribourg en Suisse, permettant aux protagonistes de discuter des voies et moyens de sortie de la crise burundaise.

15. Le Président de la République, le Major Pierre Buyoya a effectué une visite de travail en France et en Italie au début du mois de mars 1998 pour demander la contribution de ces pays dans la résolution du conflit burundais, la levée de l'embargo et pour la relance de la coopération avec le Burundi.

16. Du 16 au 20 mars 1998, l'Assemblée Nationale a organisé une semaine parlementaire sous le thème: «La Problématique de la restauration de la paix, de l'identification, de la répression et de l'éradication du crime de génocide ainsi que de la réconciliation nationale au Burundi». Cette activité a démarré au moment où le Parquet Général de la République du Burundi a classé sans suite, pour insuffisance de preuves, les poursuites engagées depuis 1996 contre le Président de l'Assemblée Nationale. Aux dires du Procureur Général de la République les enquêtes effectuées sur le terrain ont révélé que les accusations portées contre le Président de l'Assemblée Nationale n'étaient pas fondées. Il a toutefois précisé que ce dossier pourrait être ouvert de nouveau au cas où des indices sérieux seraient découverts. L'amélioration des relations entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale constatée depuis un certain temps se poursuit dans une collaboration de plus en plus étroite pour la paix et la réconciliation au Burundi.

17. La situation sécuritaire a été surtout marquée par les embuscades enregistrées sur la route nationale no.1. Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées au cours de ces incidents attribués aux rebelles par les autorités. Un nouveau phénomène qui s'accroît est que les auteurs de ces embuscades se livrent de plus en plus à l'enlèvement de leurs victimes et exigent des rançons pour les libérer. D'autre part, ils se vêtissent bien souvent d'uniformes militaires ce qui sème le doute et la confusion dans l'esprit des usagers de la route et dans l'identification des vrais auteurs.

18. Au cours de la période en revue, la mission a effectué des visites dans les provinces de Gitega, Bubanza, Cibitoke, Bururi, Makamba, Muramvya et Rutana pour visiter des lieux de détention et vérifier certaines allégations d'atteintes aux droits de l'homme. Au cours de ces visites, la Mission a constaté une situation alarmante en ce qui concerne le droit à la vie dans la province de Bururi où des dizaines de civils sont tués aussi bien par les militaires que

par les rebelles. Le droit de l'enfant a également préoccupé la Mission au cours de cette période. Les observateurs ont mené des enquêtes sur un orphelinat en province de Gitega où les destinations et le sort de plusieurs dizaines d'enfants sont inconnus. Les autorités ont ouvert une enquête.

19. Les autorités du Burundi continuent de déployer des efforts pour la lutte contre l'impunité. Le 25 février 1998, le procès concernant la tentative d'assassinat du Président de la République du Burundi, le Major Pierre Buyoya en mars 1997 s'est ouvert pour la deuxième fois devant le Conseil de Guerre qui s'est déclaré incompétent pour juger de l'affaire et l'a transmise à la Cour suprême. Mais, il a toutefois décidé que le Président Bagaza soit libre de ses mouvements. Les autres accusés sont toujours détenus.

20. La sixième session du procès des personnes accusées de participation au putsch qui a coûté la vie au Président Ndadaye et à certains de ses proches collaborateurs en octobre 1993 a été remis au 10 avril 1998. Ce procès important qui piétine depuis plusieurs mois, vient d'être remis pour la sixième fois.

21. A travers le volet A "Education et promotion des droits de l'homme", le CNUDH a organisé, du 9 au 13 mars 1998, un séminaire de formation de formateurs en droits de l'homme à l'intention du deuxième groupe des directeurs des écoles primaires de Bujumbura-Mairie.

22. Le volet ONG-Jeune a collaboré à l'organisation par «Africare» d'une journée de réflexion sur la démocratie et la réconciliation ainsi que la résolution des conflits. Volet justice s'est occupé de la préparation et de l'exécution du séminaire de formation des juges des tribunaux de résidence et du suivi du programme d'assistance judiciaire. Ce séminaire est porté sous le thème « Une saine justice pour le renforcement de l'Etat de droit ».

23. Les avocats constitués par le CNUDH continuent d'assurer la défense des prévenus et des parties civiles devant les chambres criminelles de Bujumbura, Gitega et Ngozi. Les traducteurs interprètes préparent les dossiers en vue de la sixième session des chambres criminelles qui

devrait démarré vers le 13 avril 1998.

